

Assemblée générale de l'association Ault Environnement

Samedi 27 août 2022

Rapport d'activité 2021

Introduction

Le travail amorcé en 2020 pour la création de l'**exposition « Histoires de falaises »** a été couronné de succès en 2021. Depuis juillet 2021, nous avons présenté celle-ci une quarantaine de fois à près de 4000 visiteurs. Notre balade sonore audioguidée a donné lieu à 2000 connexions internet. Le catalogue de l'exposition édité le 15 décembre 2021 a déjà été vendu à plus de 200 exemplaires. Au delà des chiffres, c'est la forte satisfaction et les félicitations des visiteurs qui nous touche. En étant postés sur les plages, nous avons le plaisir de faire office d'informateurs touristiques, de conseillers en promenades le long du littoral, d'ambassadeurs d'Ault auprès de personnes conquises par le site des falaises, avides d'informations pour le comprendre et pour l'arpenter, et charmés par la qualité de notre accueil.

Concernant le **patrimoine bâti d'Ault**, notre travail sur les recommandations pour la rénovation des façades a obtenu un écho favorable auprès du CAUE de la Somme (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Notre proposition d'étude d'une charte chromatique a été reprise par la commune qui a missionné cet été un bureau d'études spécialisé. Nous rencontrons l'Architecte des bâtiments de France en septembre 2022. Nous organisons une balade à la découverte des couleurs d'Ault le dimanche 18 septembre 2022 à 15h dans le cadre des journées du patrimoine.

La création d'un nouveau site internet a été amorcée fin 2021 et menée à son terme mi-juillet 2022. Il reste quelques chapitres à terminer. Ce site sera d'utilité collective, encore plus que précédemment. Bien structuré et documenté, il restera une source majeure d'information sur Ault et les politiques de gestion du littoral pour des journalistes, des chercheurs universitaires ou des responsables politiques qui nous contactent fréquemment et pour toute personne s'intéressant au cadre de vie aultois.

Concernant le **patrimoine végétal**, un travail sur la place des plantes sauvages sur nos trottoirs a été amorcé en 2022. Il débouchera sur une balade le samedi 17 septembre 2022 à 15h dans le cadre des journées du patrimoine. Nous développerons des échanges avec les riverains à propos de leur trottoir, considérant l'intérêt de végétaux pour la préservation de la biodiversité, pour l'embellissement des rues et pour la prévention des inondations d'eau pluviale. Nous serons force de propositions pour que l'entretien des trottoirs soit pratique et respectueux de l'environnement. Cela contribuera, nous l'espérons, à la démarche engagée par la municipalité en juin 2022 « Et si on jardinait nos trottoirs ? ».

La circulation automobile a commencé à nous occuper en décembre 2021 avec quelques riverains de l'avenue du Général Leclerc qui se plaignent de la vitesse excessive. Nous avons analysé la situation avec eux puis fait des propositions à la municipalité. Nous n'avons pas obtenu que la zone 30, opportunément instituée cet été sur la presque totalité de la ville, concerne aussi l'avenue du Général Leclerc, au dessus de la bibliothèque jusqu'à l'ancienne gendarmerie. Nous ne désespérons pas de démontrer que l'é étroitesse de la chaussée et des trottoirs nécessite de rouler à moins de 50 km/heure.

Le projet d'urbanisation du site du Moulinet, l'aménagement du parc public et la révision du PLU vont nous mobiliser en 2022 et 2023.

Tout cela n'est possible que grâce au temps investi par les membres du conseil d'administration et par quelques adhérents engagés dans les commissions patrimoine bâti et patrimoine végétal. C'est aussi le nombre d'adhésions et les dons d'adhérents qui financent pour l'essentiel les dépenses. Ainsi, l'exposition a coûté près de 4000 € en 2021 et n'a obtenu que 500 € de subvention. La vente de catalogues en 2022 viendra alléger le poids financier pour l'association.

Xavier Desjonquères, président

Vie de l'association

Depuis la dernière assemblée générale, **le conseil d'administration** est composé de :

Président : Xavier Desjonquères chargé de la commission patrimoine végétal

Vice-président.e.s :

. Fabienne Chaptinel chargée de la commission patrimoine bâti,

. Jean-Louis Laforêt chargé de la commission communication et du site internet

. Bernard Motuelle chargé des relations avec les adhérents

Secrétaire, Pascal Hypolite

Trésorier, Philippe Boisdenghien

Trésorier-adjoint , Philippe Boulfroy chargé du fichier des adhérents et de la page Facebook

Membres : Tatiana Dault-Basaroff (démissionnaire pour raison personnelle), Alain Brière

Le conseil d'administration s'est réuni régulièrement, en visioconférence si nécessaire.

En 2021 : 20 janvier, 23 février, 7 avril, 15 mai, 3 août, 26 août, 14 septembre, 12 novembre, 17 décembre.

En 2022 : 17 février, 4 avril, 24 mai, 27 juin, 29 juillet.

La **commission exposition et parcours sonore « Histoires de falaises »** s'est réunie 15 fois en 2021 (4 participants).

La **commission patrimoine bâti** s'est réunie 10 fois en 2021 et 5 fois depuis le début 2022 (5 participants).

La **commission patrimoine végétal** s'est réunie 2 fois en 2021 et 3 fois en 2022 (8 participants).

La **commission site internet** s'est réunie 2 fois en 2021 et 11 fois en 2022 (5 participants)

Relations avec la municipalité

Les trois administrateurs d'Ault Environnement missionnés par la municipalité comme collaborateurs bénévoles en 2020 ont fini leur mission en 2021. L'assemblée générale d'Ault Environnement réunie le 29 août 2020 avait exprimé sa volonté « que cette collaboration ne porte pas atteinte à l'indépendance de l'association qui doit rester attentive à la défense de ses objectifs, être force de proposition et savoir rester critique si nécessaire. »

Nous veillons à entretenir un dialogue avec les élus. Nous avons associé deux fois l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme à des séances de travail ; à la mairie de Cayeux concernant la charte chromatique ; avec des riverains de l'avenue du Général Leclerc à propos de la vitesse des automobiles.

Nous efforçons d'assister aux réunions du conseil municipal.

Nous veillons à maintenir et renforcer notre crédibilité et à notre légitimité par le travail que nous faisons, par le nombre d'adhérents (124 en 2021) et les échanges que nous pouvons avoir avec eux et par nos rencontres avec des aultois et des visiteurs lors de nos expositions dans la rue ou au Casino. Nous devrions aussi relancer des réunions publiques pour débattre des sujets que nous traitons.

L'association a obtenu en 2021 une subvention de fonctionnement de 500 € et une subvention de 500 € pour l'exposition « Histoires de falaises » de la part de la municipalité.

Exposition « Histoires de falaises »

Début 2021, des demandes de subventions ont été déposées auprès de la commune (500 €), de la communauté de communes des Villes Sœurs (2000 € au titre du tourisme), du Parc Naturel Régional (2000 € au titre du tourisme en lien avec la Région), du Département (1000 € au titre du tourisme). Seule la commune a accordé une subvention. Le budget initial de 7500 € a été ramené à 4000 €. Les dons des adhérents auront rendu possible cette exposition.

Le 23 juillet 2021, l'exposition de 14 panneaux est présentée pour la première fois sur le perré sous le casino.

Un parcours sonore a également été mis en service grâce à la prestation de Nicolas Munch qui avait participé à la résidence radio Monobloc en novembre 2020 à Ault. Il s'agit d'une balade en autonomie d'une heure, d'Onival au Bel Air, guidée et commentée par smartphone via internet, agrémentée d'interviews d'aultois ainsi que de chansons picardes et de musique de pipasso de Philippe Boulfroy. <http://parole-vive.fr/ault>. 2000 personnes se sont connectées de juillet 2021 à juillet 2022.

Deux visites historiques du bord de mer ont été organisées le 30 juillet et le 1^{er} août 2021 dans le cadre du festival Côte à Côte.

Un catalogue reprenant l'intégralité des panneaux a été édité à 500 exemplaires en décembre 2021. Plus de 200 exemplaires ont déjà été vendus à 8 € l'exemplaire.

Un audiomaton a été préparé pour recueillir des témoignages sonores. Il est mis en service aujourd'hui.

Ault Environnement fait office d'informateur touristique en étant fréquemment présent tout au long de l'année, sur les plages ou dans l'ancien casino, en particulier dans les périodes d'affluence touristique (vacances scolaires, grands week-end): 21 demi-journées en 2021, 22 en 2022 (au 27 août), 8 séances d'une heure à la base nautique en lien avec l'association Longe C'Ault dans le cadre du festival de l'oiseau. Cela fait près de 4000 visiteurs en 13 mois.

L'exposition est un succès. Beaucoup de visiteurs, des touristes de passage, des vacanciers, des visiteurs des environs, des aultois. Une forte satisfaction. Aux promeneurs saisis par la découverte du site exceptionnel des falaises, aux habitués d'Ault, nous apportons des clefs de compréhension sur l'histoire géologique du lieu dans le contexte de l'évolution de la planète, sur l'histoire de la migration de galets qui a façonné le site, sur l'histoire moyenâgeuse du port d'Ault, de la Belle Époque balnéaire, de l'érosion côtière et des ouvrages de protection face à la mer. Nous conseillons des promenades à pied et à vélo le long de la côte, en nous référant à la photo aérienne du littoral de 4 mètres de long qui constitue une attraction. Nous présentons principalement les trois itinéraires du Casino au Bois de Cise (chemin de randonnée, sentier du Littoral, sentier de l'estran en bas des falaises). Mais aussi le sentier du littoral jusqu'à Mers et Le Tréport ainsi que le cordon de galets, la plage et le Hable d'Ault vers Cayeux. Et aussi les voies cyclables.

Nous découvrons la provenance des visiteurs, les motifs de leur visite (entendu parler à la télé ou la radio à propos de l'érosion des falaises, itinérance sur la côte, passage par hasard, souvenirs de jeunesse à la mer à Ault). Des gens sont nombreux à descendre au pied du Casino à leur arrivée en séjour ou pour une brève halte. Nous leur conseillons des promenades à pied pour agrémenter leur séjour ou pour prolonger leur passage. De nouveaux aultois ayant récemment acheté découvrent leur nouvelle villégiature. Des gens du cru apportent leurs connaissances, leur expérience. Ils expriment des souvenirs à la vue de photos anciennes. Certains disent qu'ils en apprennent tous les jours sur Ault.

Nous recevons des félicitations pour l'ampleur, la concision et la clarté des informations données par les panneaux d'exposition. Les remerciements sont nombreux pour la qualité de notre accueil : explications, écoute, disponibilité pour discuter, communication de notre passion pour Ault. Des gens ont besoin d'échanger et pas seulement de consommer. Ils apprécient la chaleur humaine de notre rencontre.

Il reste à poursuivre la diffusion de l'exposition et à trouver avec des partenaires associatifs et publics, en particulier la commune, le chemin qui conduira à la création de la maison de la falaise que nous proposons depuis 2016. Un projet pédagogique se prépare avec l'école

d'Ault pour la prochaine année scolaire. Des liens se créent avec l'association Ault Le Petit Musée vers lequel nous orientons des visiteurs.

Valorisation du patrimoine bâti

Le 4 janvier 2021, Ault Environnement a écrit au maire : « Ault Environnement est prête à accompagner les efforts annoncés par la municipalité pour inciter à la mise en valeur des façades... Nous sommes convaincus que l'aide financière communale à la rénovation de façades, les permanences en mairie de l'Architecte des Bâtiments de France et la vigilance municipale sur les demandes d'autorisations des propriétaires avant travaux, sont favorables à une amélioration de la qualité des façades.

Mais tout cela ne suffit pas à la compréhension des enjeux architecturaux et à la connaissance de solutions par les aultois et par les entreprises du bâtiment. C'est pourquoi nous sommes prêts à nous engager au côté de la commune ».

Le 3 mars 2021, rencontre avec le maire qui donne son accord pour engager une coopération sur le sujet après avoir pris connaissance du diagnostic d'Ault Environnement.

Le 6 mai 2021, rencontre avec la ville de Cayeux en présence de l'adjoint au maire d'Ault chargé de l'urbanisme pour parler de charte chromatique.

La commission d'Ault Environnement a réalisé le travail suivant:

- . Analyse des autorisations de travaux de façade et visites sur place. Repérage de problèmes d'incompréhension ou de désaccords sur certaines prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

- . Relecture critique du cahier des charges de rénovation des façades d'Ault élaboré par le SMBS-GLP en 2016 mais jamais publié. Rédaction d'un document à la fois plus simple et plus complet et demande d'avis au CAUE de la Somme (échange avec son architecte du patrimoine le 27 avril 2022). Le CAUE nous a incité à utiliser ce document pour aider des particuliers à élaborer leur projet de rénovation de façade. La présentation de ce document à l'Architecte des Bâtiments de France est prévue en septembre 2022.

- . Rédaction à l'automne 2021 d'une méthode d'étude d'une charte chromatique, du même type que le travail remarquable fait par la municipalité de Cayeux, et demande à la municipalité de commander une telle étude à un cabinet spécialisé (20 mai 2022, rencontre en mairie d'un cabinet pressenti, commande signée en juillet 2022).

- . Conseil auprès de quelques particuliers et auprès de la mairie pour des choix de couleurs

Nous pourrions ensuite poursuivre la démarche ainsi :

- . Actions de sensibilisation des propriétaires. Communication sur des exemples intéressants de rénovation de façade (balade le dimanche 18 septembre à 15h dans le cadre des journées du patrimoine). Organisation de rencontres avec des propriétaires et des entreprises concernés. Organisation d'échanges d'expériences entre propriétaires. Conseils individuels aux adhérents d'Ault Environnement. La municipalité a prévu d'éditer elle-même des documents destinés au public.

- . Rencontre des artisans locaux pour connaître les techniques de rénovation de façades qu'ils maîtrisent et pour les sensibiliser aux recommandations architecturales et chromatiques.

Préservation et enrichissement du patrimoine végétal

La commission a eu du mal à démarrer son activité pour des raisons de disponibilité. Elle s'était donnée comme objectifs :

- . Amélioration de la connaissance des plantes adaptées à Ault.

- . Repérage d'éléments végétaux intéressants, de bonnes idées et de bonnes pratiques.

- . Elaboration de propositions pour la végétalisation et l'entretien des espaces publics (espaces verts, talus, accotements de voies, trottoirs) et des jardins privés.

- . Organisation d'une fête pour permettre aux aultois d'échanger des bonnes pratiques, des graines, des boutures et des plantes.

Le premier travail concret est l'inventaire d'une centaine de plantes sauvages de nos trottoirs et du bord de falaise en vue d'une balade-découverte le samedi 17 septembre 2022 dans le cadre des journées du patrimoine puis de l'édition d'un livret (subventionnée par la

municipalité). Cela se retrouve en phase avec l'initiative municipale lancée en juin 2022 « Et si on jardinait nos trottoirs ? ».

Création d'un nouveau site internet

Le site internet d'Ault Environnement était bien référencé et souvent consulté à propos de l'érosion du littoral et des politiques de gestion du trait de côte. Il avait été un peu négligé en 2019 et 2020 faute de disponibilité. On y trouvait des informations entassées dans l'ordre chronologique, ce qui finissait par être peu pratique.

La structure d'un nouveau site internet a été conçue par le conseil d'administration fin 2021. Au premier semestre 2022, une commission a retravaillé l'ensemble du site avec des aides extérieures : Artistic Connections pour l'organisation des informations, la conception graphique et la formation des administrateurs, Tristanah pour les questions techniques et l'hébergement du site.

Les différentes parties du site sont :

- . Présentation de l'association
 - . Actualités
 - . Nos projets : patrimoine bâti, patrimoine végétal, maison des falaises
 - . Nos dossiers : gestion du littoral, gestion des eaux, aménagement (centre-bourg-en cours de rédaction, Moulinet, PLU-encours de rédaction), mobilité
 - . Sensibilisation : publications, expositions, parcours sonore, visite guidée.
- Nous attendons vos remarques et suggestions.

Communication

Lettres aux adhérents

19 lettres ont été envoyées aux adhérents en 2021, espacées au maximum d'un mois et demi, essentiellement par internet.

Les sujets traités sont :

- . 12 fois les projets et dossiers d'Ault Environnement
- dont 2 fois les murs en béton devant le centre culturel au Moulinet
- 1 fois le patrimoine bâti : rencontre avec le maire pour la rénovation des façades
- 1 fois l'eau pluviale : inondations au début de l'été
- 1 fois le centre-bourg
- 1 fois la gestion du trait de côte : interview de France 3
- 6 fois l'exposition, son catalogue, parcours sonore et visite historique du bord de mer
- . 5 fois des retransmissions d'invitations ou d'informations de tiers : éoliennes, reconnaissance des arbres du Bois Joli, livre de Frédérique Rebet, réunion publique d'initiative municipale, reportage de France 3
- . 8 fois la vie de l'association : vœux, appel à cotisation, commissions, gouvernance, présentation de la page Facebook.

Sur les 7 premiers mois de 2022, nous avons publié 9 lettres. Nous y avons évoqué les expositions « Histoires de falaises », la loi Climat et Résilience, le projet hôtelier et immobilier sur le site du Moulinet, l'émission de RTL, l'activité des commissions et nous avons annoncé les réunions municipales du 2 avril et du 30 juillet.

Communiqués de presse

En janvier 2021, la colère d'Ault Environnement a éclaté dans la presse suite à la construction des grands murs devant le centre culturel au lieu de talus végétalisés et de haies champêtres.

En juillet 2021, Ault Environnement a repris une communication à destination de la presse pour faire connaître l'exposition à chaque fois qu'elle était présentée et le parcours sonore.

Page Facebook

Elle a été lancée en juillet 2021 pour faire connaître l'exposition « Histoires de falaises » et le parcours sonore. 30 publications ont été faites en 2021 et 20 au premier semestre 2022, soit

en moyenne une publication par semaine. Les nombreux partages ont permis jusqu'à 16 000 vues d'une publication. Les sujets sont essentiellement les annonces de l'exposition. Deux réunions publiques municipales ont été relayées. Des visites du Bois Joli ont été annoncées.

Débat national sur la gestion du trait de côte

18 août 2021, Ault Environnement a reçu une candidate à la primaire des écologistes pour l'élection présidentielle qui passait par Ault. Nous lui avons présenté un dossier sur le recul du trait de côte et les ouvrages de protection contre l'érosion et fait visiter le site. La candidate qui s'intéressait aux conséquences du réchauffement climatique sur la biodiversité et sur le niveau de la mer a aussi rencontré le parc Ornithologique du Marquenterre et l'association Picardie nature au Hourdel. La presse en a rendu compte.

Depuis la promulgation de la loi Climat et résilience fin août 2021, des médias nationaux ont sollicité Ault Environnement et consulté son site internet.

Des chercheurs universitaires en aménagement de l'université de Tours ont engagé un travail sur Ault au printemps 2022 en relation avec notre association.

Plan de Prévention des Risques (PPR) des Falaises Picardes

La loi Climat et résilience d'août 2021 prévoit que les communes les plus impactées par l'érosion marine devront définir la zone de recul côtier prévisible à 30 ans. Cette loi permet d'offrir une certaine souplesse pour les constructions dans la zone menacée par l'érosion entre 30 et 100 ans. Ault dispose déjà d'une prévision de recul du trait de côte à 30 ans dans le cadre du PPR de 2015. Mais son PPR bloque toute construction dans la zone de recul à 100 ans.

Ault Environnement a publié une analyse de ces nouvelles règles de la loi Climat et résilience (voir notre site internet).

Une révision du PPR est nécessaire pour remettre en discussion la prévision de recul à 30 ans qui, en 2015, ne tenait pas compte d'un maintien durable des ouvrages de protection et pour assouplir la possibilité de travaux sur les bâtiments susceptibles d'être impactés entre 30 et 100 ans. Le sous-préfet d'Abbeville rencontré le 21 octobre 2021 à sa demande, est informé de notre attente de cette révision du PPR. Il est sollicité pour que l'Etat clarifie les conditions de mise en œuvre du Fonds Barnier pour l'indemnisation des propriétaires dont le bien est menacé par un éboulement de falaise à court terme. Un arrêt du Conseil d'Etat et un avis du conseil constitutionnel produits en 2019 semblent en exclure les biens menacés par une érosion prévisible. L'emportement d'un agent immobilier en réaction à notre évocation du sujet lors de la réunion publique en mairie le 30 juillet 2022 montre bien les intérêts en jeu.

La révision en cours du Plan Local d'Urbanisme dissociera, nous l'espérons, les règles d'urbanisme sur le front de mer du PPR en vigueur. Celui-ci ne devrait être qu'une annexe au PLU en tant que servitude, servitude dont nous demandons à l'Etat une évolution vers plus de souplesse et moins d'absurdité.

Inondations

Désagréments et dégâts sur la falaise continuent lors des épisodes de fortes pluies. Au début de l'été 2021, boulevard Michel Couillet, l'eau de pluie venant de la rue de Paris et l'eau usée des égouts débordants se sont encore invitées dans le point bas et ont inondé des garages. L'eau s'est frayé un chemin sous la chaussée et la casquette en béton et est descendue en cascade sur la digue 83, ce qui a provoqué un éboulement de falaise fragilisant un peu plus la casquette. Le problème connu depuis 20 ans n'a toujours pas été réglé. Les travaux de la rue de Paris lancés en 2019 n'ont pas intégré de canalisation d'eau pluviale. Une canalisation d'eau pluviale de la rue de Saint-Valery est raccordée à l'égout d'eau usée de la rue Firmin Girard au mépris des règles.

Nous attendons impatiemment que le schéma de gestion des eaux pluviales de la commune soit établi et que des travaux efficaces soient entrepris. C'est un sujet qui pourrait occuper Ault Environnement en 2022 et 2023.

Les murailles qui enserrent le centre culturel au Moulinet

Le recours déposé par Ault Environnement en 2019 contre le permis de construire du centre culturel portait essentiellement sur la suppression de haies champêtres et l'absence de trottoirs rue du Moulin pour l'accès des piétons.

Marcel le Moigne candidat à l'élection municipal avait été questionné en février 2020.

« Vous engagez-vous à respecter les haies et boisements restant au Moulinet et même à replanter la haie le long de la rue du Moulin ? »

Il avait répondu le 9 mars

« Oui le couvert végétal du moulinet doit être respecté et la haie rue du moulin replantée par le syndicat mixte, à l'initiative de la commune. »

Après avoir tenté en 2020 une concertation avec le Syndicat Mixte aménageur des abords du centre culturel, Ault Environnement a envoyé le 5 janvier 2021 une lettre ouverte au président pour déplorer la construction choquante de murs de béton au lieu de la végétalisation des talus. Le 18 janvier 2021, le Syndicat Mixte a répondu en vantant les mérites de son projet et en avançant des arguments fallacieux pour justifier la nécessité de construire des murs de soutènement.

C'est un échec pour Ault Environnement qui s'est faite bernée par un semblant de dialogue avec le Syndicat Mixte. Le changement de municipalité n'a rien pu changer dans cette affaire. On a à faire à des travaux inutiles, qui portent atteinte au paysage et à la biodiversité, et qui contribuent encore fortement au réchauffement climatique dont l'enjeu ne semble pas pris en compte localement, comme au niveau national.

Circulation

C'était un sujet à travailler, repéré lors de l'assemblée générale du 29 août 2021. Nous avons été sollicités par plusieurs riverains de l'**avenue du Général Leclerc** inquiets pour la sécurité dans leur rue en raison des fréquentes vitesses excessives.

Nous avons constaté que le sentiment d'insécurité est fort quand un piéton marchant sur les trottoirs étroits se sent frôlé et happé par le courant d'air au passage d'un poids lourd, d'un car ou d'un fourgon de livraison. Des riverains craignent pour leur sécurité en traversant le passage protégé devant l'ancienne gendarmerie pour accéder au supermarché.

Il est difficile pour deux véhicules de se croiser. Cela génère des risques pour les voitures stationnées et induit des stationnements gênants sur les trottoirs. Cela peut être dangereux pour les deux-roues dont la cohabitation avec les voitures nécessite une zone 30.

Nous avons analysé la situation, mesuré la largeur des trottoirs, de la bande de stationnement et de la bande de roulement. Nous avons comparé avec d'autres rues d'Ault. Nous avons analysé des choix faits sur des communes voisines, illustrés par des photos. Nous avons fait des essais de passage à 30km/h, à 50km/h et au delà en les filmant pour montrer l'impression d'un piéton situé sur le trottoir. Nous avons visionné des films montrant la gravité d'un accident sur un deux roues à 30km/h et à 50km/h.

Nous nous sommes réunis le 28 décembre avec quelques riverains pour échanger sur les solutions à proposer à la municipalité. L'adjoint au maire Laurent Cholet a bien voulu participer. Nous avons compris alors que notre proposition de limiter la vitesse à 30km/h à partir de l'ancienne gendarmerie n'était pas l'option retenue par la majorité municipale qui

prévoyait une zone 30 à partir de la bibliothèque (Le Manoir). Son argument est qu'une limitation à 30km/h serait « contreproductif » car les automobilistes ne comprendraient pas la raison de cette limitation sur une voie pénétrante du centre-ville et ne la respecteraient pas. Pour nous cet argument circulatoire ne tient pas la route.

Le choix municipal qui nous a été annoncé est, dans un premier temps, de faire respecter la vitesse maximum de 50km/h sur l'avenue du Général Leclerc par des dispositions qui ne nécessitent pas l'autorisation du Département propriétaire de la voie.

. Seraient installés un radar pédagogique, deux passages protégés supplémentaires avec un éclairage spécifique, des bacs à fleurs pour marquer les fins de zones de stationnement longitudinal, un feu récompense qui se met au rouge en cas de dépassement de la vitesse réglementaire

. Des contrôles de vitesse seront demandés à la gendarmerie en vue d'une verbalisation dissuasive.

En juillet 2022, la zone 30 est instituée sur la quasi-totalité de la ville, ce qu'apprécie Ault Environnement, sauf malheureusement sur le haut de l'avenue du Général Leclerc. Le 30 juillet, le maire affirme en réunion publique que la gendarmerie est sollicitée pour faire des contrôles de vitesse. Ceux-ci sont espérés tous les deux mois.

Pour Ault Environnement, il est plus important de limiter la vitesse à 30km/h sur la partie étroite et densément habitée de l'avenue du Général Leclerc, en dessous de l'ancienne gendarmerie, que sur la rue Dalhausen dans la traversée de la zone agricole entre le quartier Bellevue et le Reposoir.

Là où la chaussée roulante de l'avenue du Général Leclerc est de 5,05m, le croisement des voitures doit se faire lentement et celui des poids-lourds n'est pas possible. Cela oblige les conducteurs à frôler les voitures en stationnement d'un côté et le trottoir de l'autre.

Les trottoirs ont environ 1m20 de large, la norme étant de 1m40. A certains endroits, ils sont rétrécis par des marches d'entrées de maisons ou des rampes d'accès aux garages.

La largeur de la bande de stationnement longitudinal qui est de 1,95 mètre est insuffisante pour une circulation à 50 km/h. A titre indicatif, les derniers aménagements de voirie à Ault donnent au stationnement une largeur de 2m50 sur chaussée et 2m20 sur accotement, rue de Paris, 2m45 en bas de la rue du Moulin et 2m10 en haut ; l'ancien aménagement rue de Saint-Valery, entre les rues de la Pêche et de la Corderie, donne une largeur de 2m30,

Ault Environnement s'est impliquée dans la recherche de solutions au problème de l'avenue du Général Leclerc par souci d'amélioration du cadre de vie. L'apaisement de la circulation automobile est aussi un enjeu environnemental : bruit, pollution atmosphérique, gaz à effet de serre, priorité aux modes doux de déplacement (vélo, marche à pied) moins consommateurs d'énergie fossile et de ressources épuisables.

Le **plan vélo** a retenu toute l'attention d'Ault Environnement dès l'enquête publique il y a quelques années. L'association avait fait des remarques dont certaines ont été prises en compte. La mise en service cette année de la liaison Mers-Cayeux via Ault est quelque chose de positif mais suscite quelques remarques : la liaison complémentaire du Bois de Cise au Bel Air qui est prévue par la municipalité est attendue avec impatience. L'interdiction de la circulation automobile doit être concrétisée. Les cailloux du Chemin Méline sont inadaptés. Il manque des équipements de stationnement de vélo sécurisés.

Aménagement du site du Moulinet

La réunion publique du 2 avril 2022 où le maire et le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard ont donné la parole à l'investisseur hôtelier a remis le sujet à l'ordre du jour de l'activité d'Ault Environnement. Le compte-rendu du 2 avril a été diffusé aux adhérents le 26 avril (à retrouver sur le site internet). Ault Environnement restera vigilante sur la protection des espaces boisés et du paysage, sur le respect de la loi littoral qui a conduit la cour administrative d'appel à annuler en 2020 la constructibilité du parc du Moulinet et sur l'aménagement du parc public. L'association suivra à cet égard deux procédures en cours :

la plainte contre X pour défrichement illégal lancée par Ault Environnement en 2017 et en cours d'instruction, la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme par la communauté de communes. Cette révision qui concerne d'abord le Moulinet, devrait, selon Ault Environnement, prendre en compte d'autres modifications demandées sans succès par notre association lors de l'enquête publique en 2017.